

SÉANCE DU 21 JANVIER 2021

Le quinze janvier deux-mille-vingt-et-un, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le vingt-et-un janvier deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures trente.
Le Maire.

Mme Béatrice MACÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 conseillers présents, 8 conseillers représentés et a constaté que la condition de quorum était remplie.

PRESENTS : MME NASSIVET – M. BOURAIN – MME MARTIN – M. COLIN – MME LABORDE
MME GOURAUD – M. ROUZEAU – MME MACÉ – MME PUYRAVAULT – M. DE PETRIS

POUVOIRS : M. BONNAL A MME MARTIN - M. MARQUET-BERTRAND A M. ROUZEAU
M. RODIER A MME PUYRAVAUD - MME RIGOLOT A M. COLIN
MME RIVOLLIER A M. BOURAIN - M. RUVAULT A MME GOURAUD
MME RUELLAN A MME NASSIVET - MME ZITOUNI A M. DE PETRIS

EXCUSE : M. GIRAUD

SECRETAIRE : MME MACE

Madame le Maire ouvre la séance et demande au conseil l'autorisation d'ajout d'un point de délibération : «Autorisation du Conseil Municipal au Maire pour engager les investissements 2021 du budget principal communal». Le conseil municipal valide ces modifications d'ordre du jour.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2020

2020-11-25_037

Le compte-rendu du précédent conseil du 25 novembre 2020 a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2020.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II - AVENANTS – PROLONGATION DES DELAIS – SALLE MULTI-ACTIVITES

(QUESTION 1)

2021-01-21_001/1.1

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2017 décidant d'engager la construction d'une salle multi-activités et l'aménagement du parking,

Vu la délibération du 9 mars 2018 attribuant le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMDAS,

Vu la délibération du 12 décembre 2019 attribuant les marchés de travaux,

CONSIDERANT que par OS N° 1 du 30/01/2020 la SEMDAS, mandataire a notifié le démarrage des travaux pour une durée de 12 mois à compter du 4 février 2020,

CONSIDERANT l'arrêté du 14 mars 2020 déclarant la crise sanitaire liée à la Covid 19 et instaurant une mise en confinement de l'ensemble du territoire français,

CONSIDERANT l'interruption de chantier que ce confinement a entraîné du 16 mars 2020 au 11 mai 2020 et les délais nécessaires pour une reprise du chantier avec la mise en place de mesures sanitaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1/ DECIDE de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 23 avril 2021

2/ AUTORISE la Présidente Directrice Générale de la Société d'Économie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge, mandataire, à signer les avenants aux marchés de travaux ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

III - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR ENGAGER LES INVESTISSEMENTS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL.

(QUESTION 2)
2021-01-21_002/7.10

L'article 15 de la loi n° 88- 13 du 15 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, en modifiant le premier alinéa de l'article 7 de la loi n° 82 -213 du 2 mars 1982, a consacré la pratique des «autorisation budgétaires spéciales», c'est-à-dire des délibérations autorisant l'exécutif de la collectivité territoriale à lancer des travaux bien définis avant le vote du budget.

Ces dispositions ont été reprises par l'article L.1612 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise : «... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, (...) en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Au vu de ces dispositions et considérant qu'il est donc possible et souhaitable de pouvoir lancer des opérations d'investissement dès le début de l'année, une autorisation budgétaire spéciale est donc proposée à l'approbation du Conseil Municipal : Montant des dépenses réelles d'investissement 2020 budgétées hors chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilés), chapitre 041 (Opérations patrimoniales), non compris les reports et les restes à réaliser : 989.719,99 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de voter l'autorisation d'engagement pour investissement dans la limite d'un quart de l'investissement, (989.719,99€ x 25% = 247.429,99€), soit une autorisation de 28.800 € répartis sur les différentes opérations du chapitre 23 d'investissement :

Chapitre 23

Opération d'équipement n°254 : travaux bâtiments communaux	:	14.000,00 €
Opération d'équipement n°259 : voirie communale	:	7.200,00 €
Opération d'équipement n°267 : aménagement école	:	7.600,00 €

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

III – QUESTIONS DIVERSES

3-1 VACCINATION

La commune de Thairé en appui de son CCAS a lancé une opération de communication auprès de sa population (+ de 75 ans) sur la vaccination pilotée par la Préfecture et mis en place sur le territoire de l'agglomération rochelaise par la collectivité (Cda La Rochelle) sur les deux centres de vaccination, La Rochelle et Châtelailon-Plage pour les personnes âgées de plus de 75 ans.

La commune informe et propose d'aider à la prise de rendez-vous via « doctolib ». 25 rendez-vous sont à prendre dès que les accès à la réservation seront disponibles (complet à ce jour). Une prévision de vaccination de 2.250 personnes par semaine est en réalité d'environ 900 personnes. (Disponibilité des doses).

La CdA de La Rochelle en est cours de réflexion pour affréter des bus passant dans les communes pour vacciner.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 20h00.

Liste des présents à la séance 21 janvier 2021

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Marie-Gabrielle NASSIVET	<i>Présente</i>	Yves ROUZEAU	<i>Présent</i>
Sébastien BOURAIN	<i>Présent</i>	Béatrice MACÉ	<i>Présente</i>
Rébecca MARTIN	<i>Présente</i>	Maryse PUYRAVAUD	<i>Présente</i>
Stéphane COLIN	<i>Présent</i>	Christophe RODIER	POUVOIR A MME PUYRAVAUD
Carole LABORDE	<i>Présente</i>	Willy DE PETRIS	<i>Présent</i>
Danielle GOURAUD	<i>Présente</i>	Sébastien GIRAUD	EXCUSÉ
Nicole RIGOLOT	POUVOIR A M. COLIN	Florence RUELLAN	POUVOIR A MME NASSIVET
Dalila ZITOUNI	POUVOIR A M. DE PETRIS	Elise RIVOLIER	POUVOIR A M. BOURAIN
Michel RUAULT	POUVOIR A MME GOURAUD	Marc BONNAL	POUVOIR A MME MARTIN
Alain MARQUET- BERTRAND	POUVOIR A M. ROUZEAU		

Table des matières séance du 21 janvier 2021

Réf.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021	2020-11-25_037
II - AVENANTS – PROLONGATION DELAIS – SALLE MULTI-ACTIVITES	QUESTION 1 2021-01-21_001/1.1
III - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR ENGAGER LES INVESTISSEMENTS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL	QUESTION 2 2021-01-21_002/7.10

